

Outre l'enseignement et la formation professionnels dispensés par ces trois genres d'établissements scolaires publics, une riche gamme de cours commerciaux, techniques et de métiers, dont un certain nombre par correspondance, est offerte par bon nombre de collèges commerciaux et écoles de métiers privés. L'enseignement professionnel se donne également dans le cadre de programmes d'apprentissage. Les apprentis acquièrent leur formation principalement en cours d'emploi, et de plus ils suivent des cours dans une école de métiers soit le soir, soit le jour, à temps plein, pendant une période de trois à 10 semaines par an.

7.1.2.4 Enseignement tertiaire

Les collèges communautaires et établissements connexes offrent divers programmes d'études postsecondaires qui permettent aux élèves de passer à l'université après avoir suivi des cours pouvant représenter jusqu'à trois années d'études universitaires, ou de recevoir une formation technique/professionnelle grâce à des programmes qui peuvent durer jusqu'à quatre ans et qui s'adressent à ceux qui veulent travailler à titre de technologue qualifié.

Pour être admis il faut le diplôme d'études secondaires, mais certains établissements admettent les «élèves mûrs», soit ceux qui sont aptes mais qui ne remplissent pas les conditions normales. Des programmes préparatoires sont également offerts pour aider les élèves à combler certaines lacunes.

Les programmes offerts dans le domaine technique/professionnel sont très diversifiés et reflètent les besoins en main-d'œuvre de la communauté environnante. Parmi les autres programmes on peut citer: administration commerciale, arts appliqués, sciences de la santé et une vaste gamme de technologies (architecture, mécanique, électricité, chimie et exploitation des ressources). Bon nombre de ces collèges offrent des programmes d'éducation permanente avec ou sans crédits.

En 1971-72, il y avait au Canada environ 150 établissements offrant des programmes de niveau collégial. Dans les provinces de l'Atlantique se trouvaient les 12 collèges suivants: le *College of Fisheries* et le *College of Trades and Technology* à Terre-Neuve; *Holland College* dans l'Île-du-Prince-Édouard; deux instituts navals, deux instituts techniques, un institut géodésique et un collège agricole en Nouvelle-Écosse; et deux instituts techniques et une école de gardes-forestiers au Nouveau-Brunswick. Le Québec avait au total 68 collèges, dont 35 CEGEP (collèges d'enseignement général et professionnel), 29 collèges privés et plusieurs autres collèges relevant de ministères autres que celui de l'Éducation. En Ontario, il y avait 26 CAAT (collèges d'arts appliqués et d'enseignement technique), quatre collèges agricoles, trois instituts régionaux de laboratoire médical, un collège des beaux-arts, un collège de chiropractie et une école d'horticulture.

Les provinces de l'Ouest comptaient 34 collèges: au Manitoba, trois collèges communautaires; en Saskatchewan, deux collèges publics et deux collèges privés; en Alberta, six collèges communautaires, trois collèges agricoles et de formation professionnelle, deux instituts techniques et deux collèges privés; et en Colombie-Britannique neuf collèges communautaires, deux écoles des beaux-arts, deux collèges privés et un institut technique.

7.1.2.5 Enseignement des sciences infirmières

Les cours menant au diplôme d'infirmière «autorisée» se donnaient traditionnellement dans les écoles d'hôpital. En 1964, le *Ryerson Institute of Technology* est devenu le premier établissement non hospitalier au Canada à offrir ce genre de formation. Depuis lors on tend de plus en plus à donner la partie théorique de l'enseignement dans les collèges communautaires et à réserver aux hôpitaux l'enseignement pratique. Plusieurs provinces offrent des cours de formation en sciences infirmières dans les écoles non hospitalières: le Québec, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique. L'Ontario possède un réseau d'écoles régionales de sciences infirmières qui ne fait pas partie du système général d'enseignement et qui ne relève pas de l'administration des hôpitaux.

Une autre tendance dans l'enseignement des sciences infirmières est la compression du cours en deux ans au lieu de trois, excepté au Québec où les plans actuels prévoient le maintien du programme de trois ans: les deux premières années dans un CEGEP et la troisième dans un hôpital pour la formation «polytechnique».

Outre la formation en sciences infirmières au niveau postsecondaire non universitaire, les élèves qui obtiennent leur diplôme d'infirmière «autorisée» dans les écoles hospitalières peuvent suivre un cours supplémentaire d'un ou deux ans ou même davantage (selon l'établissement) offert par certaines universités et ainsi se préparer à un grade. De plus, des